



Communiqué de presse

21 mars 2013

Vote de la loi sur la refondation de l'École : la FCPE demande des avancées nouvelles.

Contact Presse
Laurence GUILLERMOU
Tél : 01.43.57.16.16

Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques

108-110 Av. Ledru-Rollin
75544 PARIS Cedex 11
Tél : 01.43.57.16.16

e-mail :
fcpecom@fcpe.asso.fr
Site : www.fcpe.asso.fr

Les députés ont voté, hier, à une large majorité, la loi d'orientation et de programmation portant refondation de l'École de la République.

La FCPE se félicite qu'un tel texte soit voté pour l'avenir de l'École et des élèves. En effet, nombre d'amendements acceptés en commission ou en séance publique ont permis d'améliorer le texte. Ces derniers portent notamment sur la formation des enseignants, l'éducation prioritaire, le renforcement du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ou encore sur la clarification de la participation des délégués de parents d'élèves à l'école primaire.

Toutefois, la FCPE regrette que le gouvernement n'ait pas accepté certains amendements portant une idée novatrice de l'École et favorisant l'épanouissement et la réussite de tous les enfants.

En ce sens, le retrait de l'article 25 ter accordant, dans le choix d'orientation, le dernier mot aux familles et à l'élève, apparaît comme aller à contre sens des besoins nécessaires exprimés par la grande majorité de la communauté éducative.

De la même manière, la FCPE est déçue par le manque d'ambition portée sur la fin des notes et des devoirs à la maison à l'école primaire.

Aussi, la FCPE demande le retrait de l'article 4 ter du nouveau texte de loi, car il remet en cause la loi de février 2005 en donnant la possibilité à une personne ou un groupe de personnes tiers, autre que les parents ou le responsable légal, de saisir la Commission des droits et de l'Autonomie des personnes handicapées pour demander la révision des notifications d'assistants de vie scolaire, sans avoir recueilli préalablement l'accord de ces derniers.

Ainsi, la FCPE se saisira à nouveau de ce texte. Elle portera auprès des parlementaires des propositions d'amendements visant à rendre la loi encore plus ambitieuse, en défendant une vision nouvelle de l'École de la République basée sur la solidarité, l'ouverture et la coéducation. Les futurs débats au Sénat et la deuxième lecture à l'Assemblée Nationale de ce texte, seront pour la FCPE une nouvelle occasion de faire entendre ses volontés de modifications du texte.